

Mantes-la-Jolie, le 28 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La reconversion de la friche industrielle Porcher à Gargenville (78) est lancée

L'EPAMSA a signé lundi 27 octobre l'acquisition du site Porcher (6.6 ha) avec l'EPFY ainsi que l'acte de vente du lot G avec SEMIIC pour la construction de 106 logements sociaux, dont les travaux débuteront en octobre 2014. Il s'agit de la première pierre pour ce nouveau quartier « Les Hauts de Rangiport » à Gargenville, exemple de la reconversion d'un site industriel réalisé par l'EPAMSA.

L'ACQUISITION DU SITE INDUSTRIEL PORCHER

L'EPAMSA a acquis le 27 octobre la friche industrielle Porcher. Depuis de nombreuses années, cet ancien lieu de production de céramique situé sur la commune de Gargenville (6 800 habitants), était à l'abandon. Après des travaux de démolition et de dépollution menés par l'EPFY en charge du portage foncier depuis 2007, la ville et l'EPAMSA ont mené des études pour un aménagement de ce nouveau quartier s'intégrant à la ville, en respectant la typologie de son habitat.



LES PREMIERS LOGEMENTS

Sur le lot G, SEMIIC promotions va construire 106 logements sociaux pour le compte du bailleur social I3F. Ce programme immobilier, dessiné par l'Atelier Jahel, destiné au locatif social, est composé d'immeubles de faible hauteur et maisons superposées, avec un parking et un jardin ou balcon pour chaque logement. La livraison est prévue à l'été 2016.



Entre-temps, des pavillons et logements intermédiaires destinés à la vente seront commercialisés par Arc Promotions, dont les travaux débuteront en 2015.

L'EPAMSA, aménageur de la ZAC, débutera en mars 2015 les travaux de la première séquence du futur parc urbain (9 000 m² au total) ainsi que ceux des voiries et des réseaux (eau, électricité, gaz et téléphonie) des premiers logements construits.

LES HAUTS DE RANGIPOINT, RECONVERTIR UN SITE INDUSTRIEL

La reconversion de la friche industrielle assurée par l'EPAMSA prévoit la création d'un **quartier mixte à dominante résidentielle sur 11.6 ha** dont l'accessibilité est assurée par la proximité d'une gare SNCF et la liaison directe à l'Autoroute A13.

Bénéficiant de vues exceptionnelles sur les coteaux de la Seine, le futur quartier traversé par une **coulée verte** offrira également un cadre de vie agréable et performant en qualité environnementale.

La programmation urbaine propose une offre adaptée à la commune : **300 logements** (en phase 1) partagés entre du petit collectif, des maisons individuelles groupées et de l'intermédiaire.

L'opération comprendra également **8 900m2 de commerces et activités** ainsi qu'un **groupe scolaire**.



L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains (PRU du Mantois et de Chanteloup-les-Vignes) en Seine Aval (78), territoire du Grand Paris. Il intervient en tant que :

- **direction de projet** de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et des programmes de renouvellement urbain,
- **aménageur urbain** pour la construction de logements et l'implantation d'entreprises,
- **mandataire** pour le compte des communes,
- **investisseur** dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

Contacts presse EPAMSA :

Amandine Martin, Responsable de la communication
01 39 29 21 25 - 06 76 97 48 98 - a.martin@epamsa.fr

Marie-France Bergamo, Grayling France
01 55 30 70 77- 06 32 66 72 -49 - mariefrance.bergamo@grayling.com